



Lycée Polyvalent JEAN HINGLO

2, rue des SANS SOUCIS
CS 81107 97829 LE PORT cedex

☎ 02.62.71.19.00

☎ 02.62.71.19.01

LA CHARTE INFORMATIQUE ET INTERNET

Charte d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services Multimédia

Les règles et obligations ci-dessous s'appliquent à tous les utilisateurs, membre du personnel ou élève, accédant aux ordinateurs et au réseau informatique du Lycée Jean Hinglo, qu'il s'agisse d'utiliser les applications mises à disposition en intranet ou d'accéder à d'autres services sur internet.

Cette CHARTE précise les droits et obligations que le lycée et les utilisateurs s'engagent à respecter, notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des ordinateurs.

Elle est extraite de la charte officielle établie et recommandée par le Ministère de l'Education Nationale et peut être consultée sur le site : <http://www.education.gouv.fr>

Le chef d'établissement veille au bon respect de la présente charte dans l'établissement.

RESPECT DE LA LEGISLATION

Sont interdits et pénalement sanctionnés :

- le non-respect des droits de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure
- le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques
- le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par ex. extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits – les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de sauvegarde) – la contrefaçon.

USAGES DU RESEAU INTERNET

L'usage du réseau Internet pédagogique est réservé à des activités d'enseignement répondant aux missions de l'Education Nationale.

L'ensemble des services informatiques offerts est désigné ci-dessous par le terme « Service ».

1 Le réseau du Lycée Jean Hinglo.

1.1 Le Service procure :

- un compte personnel sécurisé par un identifiant et un mot de passe,
- l'accès à tous les services de l'environnement numérique de travail (ENT) académique Métice
- l'accès à tous les programmes publics disponibles sur le serveur et à l'Internet

1.2 Conditions d'accès

L'identifiant et le mot de passe des utilisateurs sont strictement personnels et confidentiels. Un utilisateur qui communique ses identifiants à une autre personne engage son entière responsabilité, et s'expose à des sanctions en cas d'infraction.

2 Engagements mutuels.

2.1 Le lycée Jean Hinglo s'engage à :

- Respecter les lois relatives à la laïcité, à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, au respect des valeurs démocratiques et des bonnes mœurs, à la neutralité commerciale, et à la propriété littéraire et artistique.
- À maintenir l'accès au service pour autant que cela soit techniquement possible.
- À n'exercer aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie pédagogique. De ce fait, seul la responsabilité de l'auteur d'un message peut être engagée.
- À filtrer les sites accessibles par les élèves pour rendre impossible l'accès à des sites contraires aux objectifs d'enseignement et d'éducation d'un établissement scolaire.

2.2 L'utilisateur s'engage à :

- Utiliser le Service, et notamment les listes d'adresses, avec un objectif exclusivement pédagogique et éducatif.
- Respecter les lois relatives à la laïcité, à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, au respect des valeurs démocratiques et des bonnes mœurs, à la neutralité commerciale, et à la propriété littéraire et artistique.
- Ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Service. Par exemple, et sans que cela soit limitatif:
 1. masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
 2. altérer ou détruire les données, ainsi qu'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation.
 3. porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.
 4. modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau.
 5. utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
 6. introduire des programmes nuisibles (virus ou autres)
 7. modifier sans autorisation la configuration des machines.
 8. ne pas effectuer de copies de logiciels ou CD commerciaux, ni téléchargements illégaux.
- Informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.
- Restituer le matériel informatique mis à sa disposition en bon état (ordinateur, périphériques, câblages...).
- Accepter que le Lycée Hinglo traite et dispose des informations et données nécessaires au fonctionnement du Service et prenne toutes mesures jugées nécessaires pour stopper la perturbation éventuelle du Service, y compris en stopper l'accès, en cas d'utilisation non conforme.

CONTROLES

Le lycée se réserve le droit de contrôler toute page Web hébergée sur ses serveurs pour s'assurer du respect de la Charte et de suspendre l'hébergement des pages en cas d'infraction et notamment si l'utilisateur a diffusé sur ses pages un contenu manifestement illicite.

Le lycée se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs (pornographiques) et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs cités précédemment.

Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des services.

Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

SANCTIONS

La Charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement (en fonction de la nature et de la gravité de l'infraction) et aux sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

NOM et PRENOM de l'élève

Classe.....

Année scolaire 2019/2020

Les parents (*si l'élève est mineur*)

L'utilisateur,

Le Chef d'établissement,

SPAMPANI Jean-Marc

A insérer dans le Carnet de correspondance